



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23 MAI 2025

ID : 085-200061265-20250522-2025_4_06-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 17

DELIBERATION
DL CIAS 2025-4-06

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 23 MAI 2025
- la publication le : 23 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 15 mai, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLECH, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, François COURTIN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Christine BERNARD à Christine CRESTOIS, Mylène BLANCHARD à Maryse AUGUIN, François BLANCHET à Jean SOYER, François COURTIN à Céline DELOMME, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Nelly HERROU.

Nadine LECART est désignée secrétaire de séance.

**Adhésion au groupement de commandes constitué par
le SYDEV pour la fourniture et l'acheminement
d'énergies (électricité et gaz)**



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

23 MAI 2025

SLOW

ID : 085-200061265-20250522-2025_4_06-DE

La mutualisation de l'achat, notamment en matière de fourniture et d'acheminement d'énergies (électricité et gaz) peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Les accords-cadres conclus par le SYDEV dans le cadre de groupements de commande de fourniture et d'achat d'électricité et de gaz arrivant à terme prochainement, le SYDEV a décidé de la constitution d'un nouveau groupement de commandes prévoyant des modalités différentes et a invité les membres des groupements de commandes à faire connaître leur volonté d'adhérer ou non au groupement.

A la demande du SYDEV adressée au cours de l'été 2024, invitant les communes, EPCI et établissements publics de Vendée à délibérer afin d'adhérer aux groupements de commande, le Conseil d'Administration du CIAS est invité à délibérer sur la base de la convention de groupement de commandes jointe, afin d'adhérer au groupement de commandes constitué par le SYDEV pour la fourniture et l'acheminement d'énergies (électricité et gaz).

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R.123-20 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1414-3,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu le Code de l'Énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le BP 2025,

Vu le projet de convention de groupement de commandes soumis,

Considérant que le CIAS a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SYDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES) ;

Article 2 : DECIDE de l'adhésion du CIAS au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et en gaz naturel ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou M. le Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : S'ENGAGE à verser les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant ;

Article 5 : S'ENGAGE à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 23 mai 2025,

Le Vice-Président du CIAS,



Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.